

Je félicite notre nouveau ministre du Revenu national (M. Beatty) d'humaniser la perception des impôts et de proclamer une charte des droits du contribuable. Je comprends également que notre ministre des Finances (M. Wilson) ne veuille pas apporter des modifications importantes au régime fiscal afin de ne pas en altérer le caractère prévisible qui joue un rôle utile dans la planification des investissements et la reprise de l'économie. Pourtant, en fin de compte, il ne suffira pas de mater et de civiliser le régime fiscal actuel.

Le moment approche où il faudra appliquer sous une forme judicieuse un taux d'imposition uniforme. Grâce à un taux uniforme bien conçu, les contribuables canadiens comprendront le régime fiscal, et le Canada se rapprochera davantage de l'idéal démocratique d'un pays doté de...

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[Français]

LES PROVINCES

L'ÉLECTION DU CANDIDAT LIBÉRAL HUBERT SEAMANS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, lundi 29 avril sera désormais une date mémorable pour la population et surtout pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick. En effet, hier soir, les gens de Riverview ont élu avec une majorité écrasante, le candidat libéral, Hubert Seamans...

Des voix: Bravo!

M. Robichaud: ... qui a gagné par plus du double des voix, ce comté que l'on considérait comme une forteresse conservatrice. On n'a qu'à se rappeler que ce comté a été pendant 33 ans sous la bannière conservatrice.

Monsieur le Président, pour le régime Hatfield c'est le commencement de la fin. Cette population du Nouveau-Brunswick a émis un message très clair et sans équivoque en rejetant l'attitude et le comportement du gouvernement de cette province. La population a aussi lancé un message très clair d'insatisfaction au très honorable premier ministre de ce pays (M. Mulroney) ainsi qu'au ministre de la Justice (M. Crosbie) et au solliciteur général du Canada (M. MacKay) face à leur attitude tout à fait déplorable dans le litige qui impliquait dernièrement le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Devant l'insatisfaction grandissante des citoyens du Nouveau-Brunswick, le premier ministre ne croit-il pas nécessaire et impérieux d'établir une enquête publique...

M. le Président: Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[Traduction]

REVENU CANADA

L'ATTITUDE PLUS HUMAINE DU MINISTÈRE À L'ENDROIT DES CONTRIBUABLES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, le 30 avril, c'est-à-dire aujourd'hui, est le dernier

jour pour remplir la déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers.

Les Canadiens ont remarqué avec plaisir diverses améliorations importantes qui ont été apportées au régime fiscal par le ministre du Revenu national, lequel s'intéresse beaucoup à la question. Ainsi, le fardeau de la preuve renversé, en vertu duquel les contribuables étaient considérés comme coupables tant qu'ils n'avaient pas prouvé leur innocence, a été éliminé; les contribuables ne sont plus obligés de verser les impôts litigieux tant qu'ils n'ont pas eu l'occasion de défendre leur point de vue; les services de renseignements téléphoniques sont assurés pendant un plus grand nombre d'heures; une directive demande désormais aux fonctionnaires du ministère de communiquer avec les contribuables qui ont des arriérés d'impôt avant d'intenter des poursuites; les lettres écrites aux fins de perception et les avis de cotisation ont été reformulés en vue de donner des renseignements complets d'une façon claire et polie; enfin, les quotas tyranniques ont été éliminés.

L'époque du mépris, du dédain, de l'arrogance, des quotas et de l'attitude tyrannique des services de perception du ministère est révolue. Nous avons maintenant une déclaration des droits des contribuables qui énumère les droits fondamentaux que la politique du gouvernement confère aux contribuables, c'est-à-dire le droit au respect de la vie privée et à la confidentialité, le droit à une analyse indépendante des faits et le droit à une vérification impartiale avant le paiement de l'impôt.

En vertu du nouveau système, qui présume que les Canadiens sont honnêtes et qu'ils devraient donc être traités poliment et pouvoir obtenir les renseignements nécessaires à temps, les Canadiens peuvent, pour la première fois, s'attendre à être traités équitablement par Revenu Canada, sur tous les plans.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION DE PRÉSUMÉS CRIMINELS DE GUERRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, depuis deux jours, quelque 3,000 victimes de l'holocauste nazi et leurs familles sont réunies ici, à Ottawa. C'est avec consternation et indignation que ces victimes et leurs familles ont lu, dans les journaux de ce matin, une dépêche de Washington selon laquelle le Bureau des enquêtes spéciales des États-Unis, qui a été établi en 1978 pour retracer les présumés nazis qui se cachent dans ce pays, aurait découvert qu'un individu habitant les États-Unis avait commis des crimes de guerre et qu'il avait choisi de venir au Canada.

Un dénommé Juozas Kisielaitis du Massachusetts est venu au Canada pour éviter d'être jugé aux États-Unis à la suite de l'enquête menée par le Bureau des enquêtes spéciales. Les documents que détient le gouvernement prouvent sans conteste que cet individu a collaboré avec les nazis à la persécution des Juifs alors qu'il servait dans la Schutzmannschaft, un bataillon militaire de sa Lituanie natale. Il semble que cet individu ait passé sous silence son temps de service dans cette unité quand il est entré d'abord aux États-Unis puis au Canada.